

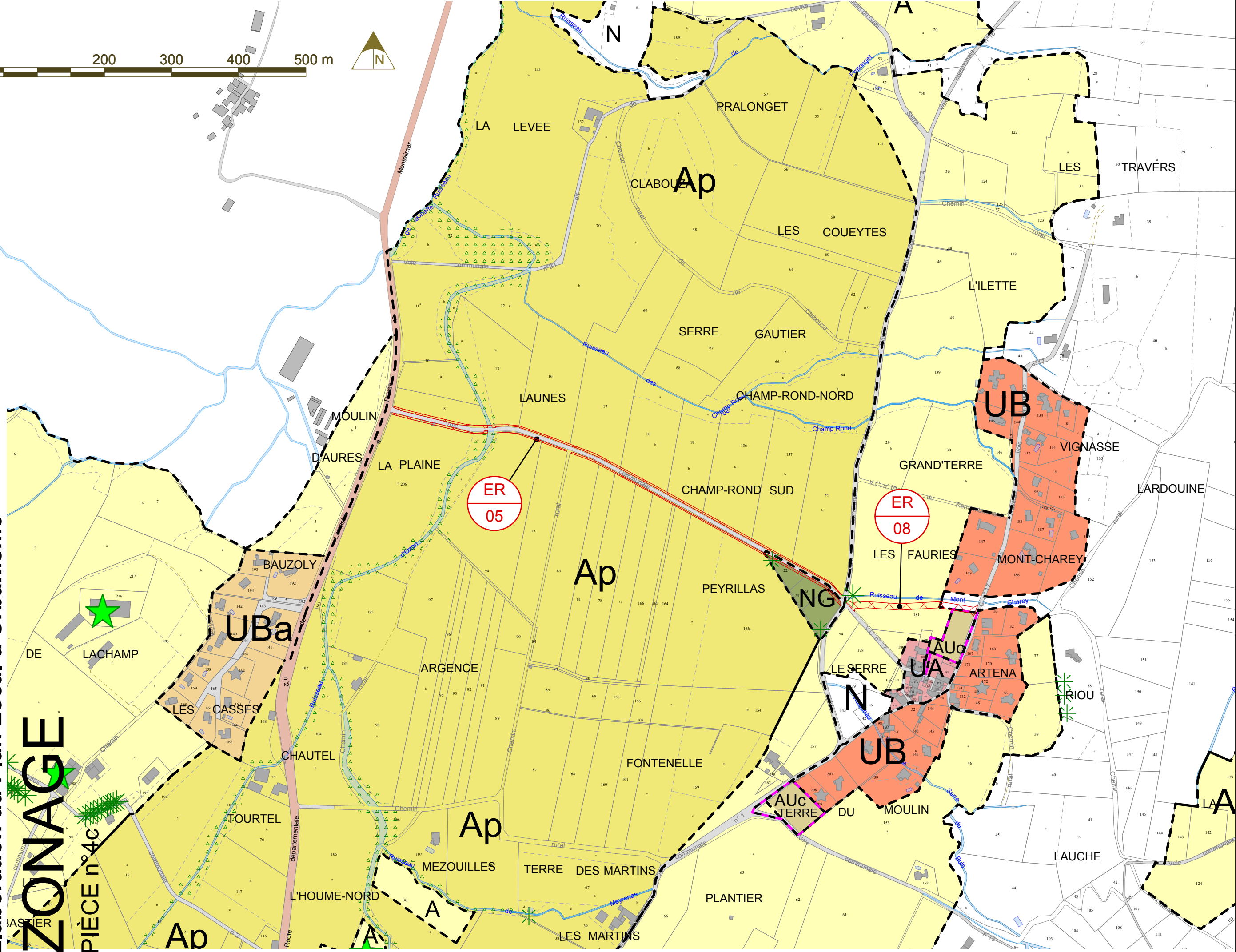
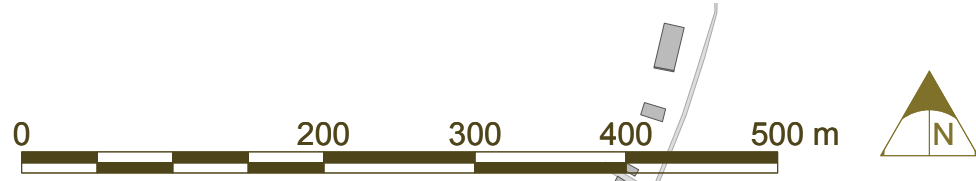
ZONAGE

PIÈCE n°4b



ZONAGE

PIÈCE n°4C



Zones urbaines	
	UA: zone urbaine dense (village perché + le Serre)
	UB: zone urbaine d'habitat pavillonnaire
	UBa: zone urbaine d'habitat pavillonnaire (assainissement autonome)
	UG: zone urbaine à vocation d'équipements
Zones à urbaniser	
	AUC: zones d'urbanisation future sous forme d'opérations d'ensemble (couvertes par des OAP)
	AUs: zones à urbaniser bloquées à vocation d'habitat (ouverture à l'urbanisation après modification ou révision du PLU)
Zones agricoles	
	A: zone agricole
	Ap: zone agricole à forte valeur paysagère
	Aco: zone agricole de préservation des corridors écologiques
Zones naturelles	
	N: zone naturelle
	NG: zone naturelle à vocation d'installations ou aménagements d'intérêt général ou de service public (STEP, stationnement..)
	Nt1: zone naturelle à vocation touristique (camping)
	Nt2: zone naturelle à vocation touristique
	Np: zone naturelle à forte valeur paysagère
	Nco: zone naturelle de préservation des corridors écologiques
	Ne: zone naturelle de stockage de matières végétales et matériaux bois, compostage et recyclage de déchets en bois
Autres prescriptions	
	secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées
	Bâtiments situés en zone A ou N, qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site. (L151-11)
	Secteurs couverts par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
	emplacements réservés au titre du 151-41 alinéas 1 à 3 (en vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)
	emplacements réservés au titre du 151-41-5 (fixant des objectifs de mixité sociale)
éléments protégés au titre des articles L.151-23	
	Arbres remarquables
	Végétation à valeur paysagère
	Eoliennes hydrauliques (agricoles)
	Autres boisements (ripisylves)
Risques d'inondation:	
Etude hydraulique sur le bassin versant du Rieutord	
	Aléa pour la crue centennale (mai 2015) source: Porter à connaissance, hydrétudes 2015
A titre d'info	
	Sièges d'exploitation agricoles

Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41- alinéas 1 à 3 (en vue de créer ou modifier des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts)	
	Bénéficiaire
1. Village: création d'une aire de stationnement	Commune
2. Le Pereyrol: élargissement de voirie pour créer du stationnement (mise en sécurité)	"
3. Le Peyrou-Tracieu: création d'un chemin doux le long de la RD322 (mise en sécurité des piétons)	"
4. La Vialatte: création d'une réserve incendie	"
5. La Plaine: élargissement de la voie communale n°1	"
6. Moure-est - Tracieu-sud: création d'un cheminement piétonnier (mise en sécurité des piétons)	"
7. Le Pereyrol: installation d'un apport volontaire de déchets	"
8. Le Serre: création d'une voie de desserte	"
9. Tracieu-le Valadas: Prolongation et aménagement de voirie	"
Liste des emplacements réservés en application de l'article L.151-41- alinéa 4 (fixant des objectifs de mixité sociale)	
	Bénéficiaire
A. Serre de la Croix: création de 6 logements locatifs conventionnés intergénérationnels	Commune